

I.D.AL
Société par actions simplifiée au capital de 561 964 euros
Siège social : 65 Impasse des Jardins, 38150 SALAISE-SUR-SANNE
409 209 673 R.C.S. VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, à 10 heures,

Les associés de la société I.D.AL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, chez CITYWORK – 57 rue du Président Edouard Herriot – 69002 Lyon, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Philippe MARCEL**, représentant la société PBM PARTNERS IN BUSINESS MANAGEMENT, en sa qualité de Présidente de la Société.

La société ALLIANS AUDITEURS & ASSOCIES, représentée par Monsieur **Martin CHOMETTE**, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre recommandée est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 561 964 actions sur les 561 964 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- ✓ L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- ✓ La feuille de présence et la liste des associés,
- ✓ L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2025,
- ✓ Le rapport de la Présidente,
- ✓ Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- ✓ Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- ✓ Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Rapport de la Présidente,
- ✓ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- ✓ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2025 et quitus à la Présidente,
- ✓ Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice,
- ✓ Questions diverses,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par la Présidente.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice social – Approbation des charges non déductibles

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 37 967 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 135 819,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	135 819,51 euros
Report à nouveau débiteur	120 117,61 euros
Le solde de	15 701,90 euros
En intégralité au compte « report à nouveau créditeur »	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 2 164 811,45 euros.

L'Assemblée Générale, conformément à la loi, prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

67 435,68 euros, soit 0,12 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 147,68 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 51 288,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

Néant

Exercice clos le 30 septembre 2024 :

Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION
Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la mise à jour au 30 septembre 2025 des deux conventions suivantes :

- Convention de compte courant entre la Société I.D.AL et la société Idal Développement.
Cette convention concerne Philippe MARCEL.
- Convention de compte courant entre la Société I.D.AL et la société PBM.
Cette convention concerne Philippe MARCEL.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente
La société PBM PARTNERS IN BUSINESS MANAGEMENT
Représentée par Monsieur Philippe MARCEL

Philippe MARCEL

✓ Certifié par  yousign

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2025

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
65 IMP DES JARDINS		38150 SALAISE SUR SANNE	
Numéro SIRET* 40920967300022		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 30/09/2025			30/09/2024
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	611 392	275 291
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	35 000	35 000
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		2 125
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	32 797	2 033
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	380 452	20 297
P	Immobilisations en cours	AV	AW	34 293	
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV	10 000	1 790 377
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC	519 095	490 810
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG	159 665	137 446
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	17 488	9 066
TOTAL (II)		BJ	BK	1 034 642	2 762 444
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	112 291	2 424 580
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	296 154	269 521
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	240 040	197 303
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	41 566	46 134
E	TOTAL (III)	CJ	CK	112 291	2 937 539
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 146 932	5 699 984
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP		(3) Part à + d'un an CR
(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :					
Clause de rés. de prop. *		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

P.M.

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2025

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 561 964)	DA	561 964	561 964
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	114 661	114 661
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input data-bbox="805 380 1008 414" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	56 196	56 196
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input data-bbox="805 488 1008 521" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input data-bbox="805 521 1008 555" type="text" value="EJ"/>)	DG	1 416 288	1 416 288
	Report à nouveau	DH	-120 118	-149 226
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	135 820	29 109
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	2 164 811	2 028 992
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	27 948	26 303
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	27 948	26 303
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	231 788	335 673
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input data-bbox="805 1205 1008 1238" type="text" value="EI"/>)	DV	1 132 772	594 184
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	31 201	31 413
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	989 005	873 912
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 693 359	1 757 048
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 332	720
	Autres dettes	EA	1 148	2 824
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	78 120	48 915
TOTAL (IV)		EC	4 161 724	3 644 688
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	6 354 484	5 699 984
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 131 338	3 469 610
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	56 709	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

P.M.

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3		
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	842 527	KE		KF	8 696	
C R P R E L E S	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK		KL		
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN		KO		
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3		KS	34 043	KT		KU		
	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencmts, aménagemts div*			KV	197 613	KW		KX			
		- Matériel de transport*			KY		KZ		LA			
		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	194 255	LC		LD	7 494		
	- Emballages récupérables et divers*				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	34 293		
Avances et acomptes				LK		LL		LM				
TOTAL III					LN	425 912	LO		LP	41 787		
Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U	2 291 187	8V		8W	756 285		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	146 512	1U		1V	30 642		
TOTAL IV					LQ	2 437 699	LR		LS	786 927		
TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)					0G	3 706 137	0H		0J	837 410		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ				
				par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2			valeur d'origine des immobilisations en fin 4				
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I			C0		D0		D7			
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		2 125	LV		LW	849 098	1X			
C R P R E L E S	Terrains			LX		LY		LZ				
	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB		MC				
		- Sur sol d'autrui		MD		ME		MF				
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH		MI				
	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MJ		MK	34 043	ML				
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MM		MN	197 613	MO				
		- Matériel de transport		MP		MQ		MR				
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS		MT	201 749	MU				
	- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX				
	Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA	34 293	NB			
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
TOTAL III				NG		NH	467 698	NI				
Participations évaluées (mise en équ.)				0U		M7		0W				
Autres participations				0X	326 000	0Y	2 721 472	0Z				
Autres titres immobilisés				2B		2C		2D				
Prêts et autres immob. financières				2E		2F	177 153	2G				
TOTAL IV				NJ	326 000	NK	2 898 625	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			2 125	0K	326 000	0L	4 215 422	0M				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le						30/09/2025						
<p>Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.</p> <p>Désignation de l'entreprise : SAS IDAL Néant *</p>												
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]						
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)							
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)								
	1	2	3	4	5	6						
1 - Concessions, brevets et droits simil.												
2 - Fonds commercial												
3 - Terrains												
4 - Constructions												
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel												
6 - Autres immobilisations corporelles												
7 - Immobilisations en cours												
8 - Participations												
9 - Autres titres immobilisés												
10 - TOTAUX												
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>												
<p>CADRE B</p> <p>Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice</td> <td style="text-align: center;">=</td> </tr> </table>							1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice												
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-											
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=											
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>												

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL										Néant		*			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*													
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.			Augmentations : dotations de l'ex.			Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises			Montant des amort. à la fin de l'ex.				
Frais d'établ. et développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE	530 111	PF	81 281	PG		PH	611 392						
TOTAL I		RK	530 111	RM	81 281	RN		RO	611 392						
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ							
Construct° - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU							
- Installations générales, agencements et aménagements des		PV		PW		PX		PY							
Inst. techn., matériel et outillage ind.		PZ	32 011	QA	787	QB		QC	32 797						
Autres - Installations générales, agencements et aménagements		QD	183 185	QE	4 686	QF		QG	187 871						
immob. - Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK							
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	188 387	QM	4 194	QN		QO	192 581						
- Emballages récup. et div.		QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	403 582	QV	9 668	QW		QX	413 249						
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	933 693	OP	90 949	OQ		OR	1 024 642						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisat° amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		R		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
C Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
O Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
N Inst. gales., agn		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Instal. techn., matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
C Inst gales, agencet & am. div		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
O Mat. de transp.		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
R Mat bur & inf mob		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
P Emb. récup., div.		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III		NL						N						NO	
TOTAL général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)				NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)				NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'ex. aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9			Z8				
Primes de remboursemt des obligations								SP			SR				

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL <div style="float: right;"> Néant ☐ * </div>										
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
P R V R	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC		
	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF		
	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM		
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
R I S & C H A R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K		
	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER		
	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	26 303	5W	11 716	5X	10 071	5Y	27 948	
TOTAL II		5Z	26 303	TV	11 716	TW	10 071	TX	27 948	
D E P R E C I A	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	immobilisations - titres mis en équ.	02		03		04		05		
	- titres de participat°	9U	10 000	9V		9W		9X	10 000	
	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09		
	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	200 749	6U		6V	88 458	6W	112 291	
	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	210 749	TY		TZ	88 458	UA	122 291
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	237 052	UB	11 716	UC	98 529	UD	150 239
Dont dotations et reprises				UE		UF	88 458			
				UG		UH				
				UJ	11 716	UK	10 071			
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision										
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

P.M.

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise :			SAS IDAL				Néant		*		
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3			
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL	519 095	UM		UN	519 095			
	Prêts (1) (2)		UP	159 665	UR		US	159 665			
	Autres immobilisations financières		UT	17 488	UV		UW	17 488			
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA	136 120	136 120						
	Autres créances clients		UX	2 572 115	2 572 115						
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	29 250	29 250						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	157 111	157 111						
		Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN								
		Divers	VP	3 747	3 747						
	Groupes et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR	106 046	106 046						
	Charges constatées d'avance			VS	41 566	41 566					
TOTAUX			VT	3 742 203	VU	3 045 955	VV	696 248			
RE N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG	56 709		56 709						
	à + de 1 an à l'origine	VH	175 079		144 693		30 386				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	989 005		989 005						
Personnel et comptes rattachés		8C	655 718		655 718						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	352 756		352 756						
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	607 985		607 985						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	76 900		76 900						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 332		4 332						
Groupes et associés (2)		VI	1 132 772		1 132 772						
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K	1 148		1 148						
Dette représentative de titres empruntés*		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	78 120		78 120						
TOTAUX			VY	4 130 524	VZ	4 100 137	30 386				
RE N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032						
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	160 594							
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	3 000							

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL										Néant		*		Exercice N, clos le : 30/09/2025	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	135 820
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WB					
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	37 967	XE				59 674	
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	21 707						
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB							
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*			WI	11 716	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067			XX		XW				12 755	
Amendes et pénalités			WJ	1 039	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis			XZ							
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY					
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI			L7		K7				
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)										I8					
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN					
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										WN					
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)			intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)		SU		Zone d'ent.* (act. exo.)		SW		WQ				48 240
Dont :							Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	48 240					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3					
										TOTAL I		WR		256 489	
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT					
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										WU				10 071	
Régimes	Plus-values			- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *							WV				
imposition	nettes			- imposées aux taux de 0%							WH				402 000
				- imposées aux taux de 19 %							WP				
particuliers	à			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW				
et impos.	long terme			- imputées sur déficits antérieurs							XB				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6					
différées										WZ					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										XA					
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)															
Produit net des act* et parts d'intérêts :										ZX					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)										ZY					
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										XD					
Mesures															
Majoration d'amortissement *															
			Entreprise nouvelle art. 44 sexies		L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)		L5						
d'incitation	France Ruralités Revitalisation		OV		Sociétés d'investissements immo.		K3		Zoneestruc. defense (art. 44 terdecies)		PA		XF		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44		1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
	Zone de revitalisation rurale (44		PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS					
Déd. div. (cf. feuillet séparé)			dont déd. except. (art 39 decies)			Créance dégagee par le report en arrière du déf. (IS)		ZI		XG					
			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)									
			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)									
			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)												
			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)									
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2					
										TOTAL II		XH		412 071	
III. RESULTAT FISCAL															
Résultat fiscal avant imputation					bénéfice (I moins II)			XI							
des déficits reportables :					déficit (II moins I)					XJ				155 582	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL					
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)														XL	
RESULTAT FISCAL										XN				155 582	
BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)														XO	

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise:

SAS IDAL

I - REINTEGRATIONS DIVERSES		Exercice N
Libellé		Montant
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Quote-part de 12% des plus values à taux zéro		48 240
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Total		48 240

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL			Néant	*
I.	SUIVI DES DEFICITS			
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	629 888	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		K6	629 888	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ	155 582	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	785 470	
II.	INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT	222 107	
III.	PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*				
PROV SAL A PAYER		8X	11 716	8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X	11 716	8Y
Provisions pour dépréciation*				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		TOTAUX	YN	11 716
			YO	10 071
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
ligne WI ligne WU				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL		Néant		*						
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT										
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-149 226							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	29 109							
	Prélèvements sur les réserves	0E								
	TOTAL I	0F	-120 118							
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB								
	- Autres réserves	ZD								
	Dividendes	ZE								
	Autres répartitions	ZF								
	Report à nouveau	ZG	-120 118							
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	-120 118						
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation										
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1					
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS						
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT	729 208	573 921				
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	479 863	XQ	479 863	442 452			
	achats et charges	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU	521 262	451 638			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	127 400	17 399			
	externes	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV					
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	2 137 139	1 828 930			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	3 994 872	3 314 341				
	impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	27 286	23 552			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits)	ZS		9Z	212 218	179 922			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	239 504	203 474				
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	2 338 662	1 974 323				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	388 298	350 632				
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2024)* - Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition* - Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			OB	6 385 991					
				OS						
				ZK	2,50 %	3,00 %				
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP						
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR		1				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH						
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL	
					PV à 19 %	JM		Imputation	JC	
		Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO	
				PV à 19%	JP		Imputation	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale			JH		N°SIRET de la société mère	JJ				

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2025

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL						Néant		*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	ACTIONS ETREAC		126 000				126 000	
2	ACTIONS IDAL CARE AND BEAUTY		20 000				20 000	
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (11)	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1	208 000	82 000				82 000		
2	340 000	320 000				320 000		
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+	+			
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-	-			
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+	+		+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)						402 000		
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

P.M.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL		Néant		*	
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme N-1					
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2					
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme N-1					
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2					
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

P.M.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2025

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

P.M.

Désignation de l'entreprise : SAS IDAL		Néant		*
Exercice ouvert le : 01/10/2024		et clos le : 30/09/2025		Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :	YP	78,00		
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	11 835 809		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0		
Total 1	OX	11 835 809		
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0		
Subv. d'exploitation reçues	OF	0		
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0		
Total 2	OM	0		
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
Achats	ON	1 169 933		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 347 363		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0		
Total 3	OJ	3 517 296		
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	8 318 513	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	8 318 513		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX			
Effectifs au sens de la CVAE	EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	Du	Au		
Date de cessation	HR			

Exercice ouvert le : 01/10/2024		Si PME innovante ☐		Régime "simplifié d'imposition" ☐		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 30/09/2025		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐		ou "réel normal" ☒		taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social			
SAS IDAL 65 IMP DES JARDINS 38150 SALAISE SUR SANNE							
N° Siret		40920967300022					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
Dénomination :						N° Siret :	
Adresse :							
B ACTIVITE							
Activités exercées (souligner l'activité principale) :				Activités des agences de publicité		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %				DEFICIT 155 582	
						(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%)					
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values							
PVLT imposables au taux de 15%							
PVLT imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables		PV exonérées	
à 19 %		à 19 %		à 0%		402 000 (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) .							
Ent. nouv. art. 44 sexies ☐		Jeunes entre. innovantes ☐		Zone franche urbaine - Terri. entr. ☐		Bassins d'emploi à redynamiser ☐	
France Ruralités Revitalisation art.44 Quindecies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐		Zone franche d'activité nouvelle gén. ☐		Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐		BUD, art. 44 sexdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)				Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :							
productif, art. 244 quater W ☐							
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt							
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.							
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %							
F COMPTABILITE INFORMATISEE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
						SAGE	
Examen de conformité fiscale				Nom, adresse du prestataire :			
				N° SIREN du prestataire:			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :							
- du comptable * :							
Téléphone :		04 78 04 51 00		FIDUCIAL EXPERTISE		22 Avenue Lionel Terray	
				69330 JONAGE			
- du conseil * :							
Téléphone :							
- du C.G.A. ou du viseur conventionné:							
N° agrément :							
Visa :		CGA/AGA		Viseur conventionné			
				A SALAISE SUR SANNE		le 17/12/2025	
				Nom du déclarant : MR MARCEL Philippe			
				Qualité du déclarant : Président			

P.M.

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR
LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)**

Dénomination de la société	SAS IDAL
----------------------------	----------

N° SIRET de l'établissement principal	40920967300022
---------------------------------------	----------------

Adresse	N°	65
	Voie	IMP DES JARDINS
	Code postal	38150
	Commune	SALAISE SUR SANNE

Code Activité	7311Z
---------------	-------

Activité	Activités des agences de publicité
----------	------------------------------------

Déclarant :	Date :	
Lieu :		
Nom du signataire :		
Qualité du signataire :		

I - GENERALITES

Période de référence	Exercice du	01/10/2024	au	30/09/2025
----------------------	-------------	------------	----	------------

Date de cessation de l'entreprise	W W	
-----------------------------------	-----	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

VALEUR AJOUTEE SOUMISE A LA CVAE	A2	8 318 513
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE	A3	11 835 809
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE DU GROUPE (uniquement pour les ex clos a/c 01/01/2011)	B6	

P.M.

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE)

SIREN	409209673
--------------	-----------

Page	1	/	1
-------------	----------	----------	----------

III - REPARTITION DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

[illegible]

P.M.

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE)

Page	1	/	1
------	---	---	---

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE (1)

[illegible]

(1) (Chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise)

P.M.

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F

2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant : ☐ *

EXERCICE CLOS LE	30/09/2025	N° SIRET	40920967300022
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SAS IDAL		
ADRESSE (voie)	65 IMP DES JARDINS		
CODE POSTAL	38150	VILLE	SALAISE SUR SANNE
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 508 400
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4 P6 508 400

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	IDAL DEVELOPPEMENT
Numéro SIREN	518530332	Nombre de parts	429 400 % de détention 76,41
Adresse : N°	20	Voie	RUE JOSEPH SERLIN
Code postal	69001	Commune	LYON Pays FR

Forme juridique	SAS	Dénomination	PBM
Numéro SIREN	418367488	Nombre de parts	79 000 % de détention 14,06
Adresse : N°	20	Voie	RUE JOSEPH SORLIN
Code postal	69001	Commune	LYON Pays FR

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		Nombre de parts	% de détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		Nombre de parts	% de détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

	Nom de famille		Prénom(s)	
Titre (2) : Nom d'usage		Nombre de parts	% de détention	
Naissance : Date		N° dpt	Commune	Pays
Adresse : N°		Libellé voie		
Code postal		Commune	Pays	

	Nom de famille		Prénom(s)	
Titre (2) : Nom d'usage		Nombre de parts	% de détention	
Naissance : Date		N° dpt	Commune	Pays
Adresse : N°		Libellé voie		
Code postal		Commune	Pays	

P.M.

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G

2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1 (1) Néant : ☐ *

N° DE DEPOT
EXERCICE CLOS LE 30/09/2025 N° SIRET 40920967300022
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS IDAL
ADRESSE (voie) 65 IMP DES JARDINS
CODE POSTAL 38150 VILLE SALAISE SUR SANNE
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise P5 10

Forme juridique SARL Dénomination ENOR SALES
Numéro SIREN 539596759 % de détention 92,00
Adresse : N° Voie IMPASSE YOURI GARGARINE
Code postal 38150 Commune SALAISE SUR SANNE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination JOMA
Numéro SIREN 479144545 % de détention 92,06
Adresse : N° 6 Voie AVENUE DE LA CREATIVITE
Code postal 59650 Commune VILLENEUVE D'ASCQ Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination PROJEF
Numéro SIREN 510818495 % de détention 25,00
Adresse : N° 0 Voie 4 RUE DU DAFFOY
Code postal 25580 Commune ETALANS Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination PROBIO ANIMATION
Numéro SIREN 754065779 % de détention 60,00
Adresse : N° 0 Voie IMPASSE YOURI GARGARINE
Code postal 38150 Commune SALAISE SUR SANNE Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination HYPER ANIMATION
Numéro SIREN 501625834 % de détention 80,00
Adresse : N° 0 Voie IMPASSE YOURI GARGARINE
Code postal 38150 Commune SALAISE SUR SANNE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination IC UP FORMATION
Numéro SIREN 904876778 % de détention 60,00
Adresse : N° 28 Voie B AVENUE GL LECLERC
Code postal 38200 Commune VIENNE Pays FR

Forme juridique Dénomination LE CERCLE DU GRANDGOUSIER
Numéro SIREN 751296211 % de détention 40,00
Adresse : N° 19 Voie BOULEVARD VAN ISEGHEM
Code postal 44000 Commune NANTES Pays FR

Forme juridique Dénomination IDAL BELGIQUE SA
Numéro SIREN 999999999 % de détention 60,00
Adresse : N° 128 Voie AVENUE DE TERVUEREN
Code postal 1150 Commune BRUXELLES Pays BE

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Forme juridique	SARL	Dénomination	FIMA
Numéro SIREN	505342097	% de détention	100,00
Adresse : N°		Voie	IMPASSE YOURI GARGARINE
Code postal	38150	Commune	SALAISE SUR SANNE
		Pays	FR

Forme juridique	SAS	Dénomination	NEW ETREAC
Numéro SIREN	938082971	% de détention	14,75
Adresse : N°	20	Voie	RUE JOSEPH SERLIN
Code postal	69001	Commune	LYON
		Pays	FR

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067
2025

Désignation de
l'entreprise : SAS IDAL

Néant ☐

du 01/10/2024

Adresse : 65 IMP DES JARDINS

38150 SALAISE SUR SANNE

au 30/09/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES : voir notice 1								
Nom, prénom et emploi occupé					Adresse complète			
1	Mr CUENNET MICHAEL	DIRECTEUR GENERAL	37 ALLEE SIMON SAINT JEAN	69130 ECULLY				
2	Mr TAMBOISE MAXIME	DIRECTEUR COMMERCIAL	148 PETIT CHEMIN DE PERONNE	59262 SAINGHIN EN MELANTOIS				
3	Mr VARALDI EMMANUEL	DIRECTEUR COMMERCIAL	LIEU DIT ROSAY	38150 CHANAS				
4	Mr HAUTOT MARC	DIRECTEUR NATIONAL DES VENTES	19 RUE DE MULHOUSE	02100 SAINT QUENTIN				
5	Mme CORNE SANDRINE	DIRECTRICE BUSINESS DEVELOPEM	4 CHEMIN DE LA COTE	25530 COURTETAINE ET SALANS				
6								
7								
8								
9								
10								
Rémunérations directes ou ind dans le même ordre que ci-dessus					Frais voyage et déplacem. (voir notice 6)	Dép. & charges afférentes		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémun toute nature (voir notice 2)	Indemnités & alloc. divers. (voir notice 3)	Avantages en nature (voir notice 4)	Rembours. de dépenses à car. perso. (5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres bien (voir notice 7)	aux immeub. non affectés à l'exploit. (not 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	124 800			124 800	25 851			150 651
2	82 612			82 612	18 141			100 753
3	72 737	3 900		76 637	10 156			86 793
4	72 468	3 468		75 936	20 843			96 779
5	65 065			65 065	6 109			71 174
6								
7								
8								
9								
10								
*	417 682		7 368	425 050	81 100			506 150

* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 euros par bénéficiaire (TTC).	4 781
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
TOTAL	4 781

C - ELEMENTS DE REFERENCE (Voir notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables (9)	
- de l'exercice 2025 (total col.9 + total.10)(10)	510 931	- de l'exercice 2025 (10)	-155 582
- de l'exercice précédent (10)	523 820	- de l'exercice précédent (10)	
Certifié conforme à l'original A Salaise sur Sanne Le 26/06/2026 La Présidente PBM représentée par Philippe MARCEL		A SALAISE SUR SANNE le 17/12/2025 Signature : Nom du signataire : PBM Qualité du signataire : PRESIDENT	

P.M.